

La Ville de Gaspé offre à ses résidents qui en feront la demande, une remise de cent cinquante dollars (150 \$) en tenant compte des taxes applicables pour l'achat de couches neuves et de 25 \$ maximum pour l'achat de couches deuxième main, ce nombre pouvant inclure des culottes d'apprentissage réutilisables, sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- La facture originale de l'achat des produits hygiéniques réutilisables (L'achat doit être fait auprès d'une entreprise ayant sa place d'affaire au Québec et devra être enregistrée au REQ.) ;
- Une preuve de naissance de l'enfant concerné (copie du certificat de naissance ou autre preuve émanant d'une autorité compétente;
- Une preuve de résidence (une copie du compte de taxes ou bail).

La demande de remise doit être déposée à l'Hôtel-de-Ville de Gaspé à l'attention du service des loisirs et de la culture située au 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5, au plus tard dans les 120 jours suivant la date d'achat.

Les personnes admissibles sont celles ayant une résidence permanente sur le territoire de la ville de Gaspé et détentrice de l'autorité parentale d'un enfant âgé de moins de six (6) mois au moment de l'acquisition des couches réutilisables.

Le programme de subvention se termine à la première des échéances suivantes :

- Au 31 décembre de l'année en cours; ou
- Au moment où le montant total des subventions versées atteint 2 250 \$.

Identification

Nom des parents :

Nom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Adresse :

Téléphone :

Signature du demandeur

Date

Par la signature de ce formulaire, je m'engage à utiliser les couches réutilisables.

Pour information :

Ville de Gaspé
Att. Anik Synnott
25, rue de l'Hôtel-de-Ville
Gaspé (Québec) G4X 2A5
Téléphone : 418 368-2104 poste 8523
Courriel : loisirs@ville.gaspe.qc.ca